

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à vingt trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sacé, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, mardi 05 mai 2026 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Antoine VALPRÉMIT, Maire de la commune de Sacé.

Étaient présents :

Élodie GRANDIN
Antoine VALPRÉMIT
Hélène CHESNE
Jérôme PALICOT

Céline MATHIEU
Bruno MOUSSAY
Anne-Sophie BESSIÈRE
Loïc FULBERT

Marion MOISY
Jérémy PANCHER
Adeline GRIGNON

■ **Invités :**

Aurélien LUNET
Claire-Marie DEROUAULT

Nombre d'élus en exercice	11
Nombre d'élus présents	11
Nombre d'élus qui ont pris part aux délibérations	11

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance nommé : Mme Marion MOISY

Ordre du jour :

2026-17 : Désignations de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
2026-18 : Désignations de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
2026-19 : Désignation du correspondant défense
2026-20 : Désignations des correspondants CNAS
2026-21 : Désignation du correspondant sécurité routière
2026-22 : Renouvellement adhésion à Polleniz
2026-23 : Vote subventions 2026 imprévues - Synergies

➤ **Ouverture de la séance par le Président de séance (le Maire, M. Antoine VALPRÉMIT) à 20h40.**

➤ **Approbation des procès-verbaux précédents**

Après lecture des procès-verbaux de la séance précédente et de l'installation du conseil, aucune observation n'a été formulée, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Informations sur les décisions du maire :**

Décision 2026-01 : Virement de crédit en section investissement dépenses de 600€

Décision de concessions de terrain du cimetière : B91

Décision de concessions de terrain du cimetière : D232d

➤ **DÉLIB-2026-17 : Désignations de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

1- Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'élire les membres constituant la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il expose le rôle de cette commission qui est constituée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, et du maire qui est Président de droit de cette commission.

2- Délibération

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Antoine VALPRÉMIT,

Le Conseil municipal de Sacé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

- De ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

- De désigner les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

➤ **Président :**

- Antoine VALPRÉMIT

➤ **Membres titulaires :**

- Jérémie PANCHER
- Bruno MOUSSAY
- Céline MATHIEU

➤ **Membres suppléants :**

- Hélène CHESNE
- Loïc FULBERT
- Adeline GRIGNON

➤ **DÉLIB-2026-18 : Désignations de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

1- Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de proposer 24 contribuables au Directeur régional/départemental des finances publiques afin qu'il détermine 12 commissaires constituant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il expose le rôle de cette commission qui est constituée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, et du maire qui est Président de droit de cette commission.

2- Délibération

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Antoine VALPRÉMIT,
Le Conseil municipal de Sacé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

DÉCIDE

- De proposer les 24 contribuables suivants pour la CCID :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1-Élodie GRANDIN | 13-Jérôme CORMIER |
| 2-Hélène CHESNE | 14-Philippe DEFERT |
| 3-Jérôme PALICOT | 15-Matthieu CHEMINEAU |
| 4-Céline MATHIEU | 16-Nathalie PESLIER |
| 5-Bruno MOUSSAY | 17-Sylvie DUBOIS |
| 6-Anne-Sophie BESSIÈRE | 18-Ivanne SONNET |
| 7-Loïc FULBERT | 19-Laure COURTAIS-ASSERAY |
| 8-Marion MOISY | 20-Marcel CROISSANT |
| 9-Jérémy PANCHER | 21-Marie-Anne COCHON |
| 10-Adeline GRIGNON | 22-Philippe BETTON |
| 11-Aurélien LUNET | 23-Bernard SABIN |
| 12-Claire-Marie DEROUAULT | 24-Sébastien OUTIN |

➤ **DÉLIB-2026-19 : Désignation du correspondant défense**

Le Conseil municipal de Sacé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense qui précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes et que le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

— La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

— Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

— La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Vu la proposition de Anne-Sophie BESSIÈRE de se porter candidat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

De désigner **Anne-Sophie BESSIÈRE** en tant que correspondant défense de la commune.

➤ **DÉLIB-2026-20: Désignations des correspondants CNAS**

1- Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il expose le rôle du CNAS.

1- Délibération

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Antoine VALPRÉMIT,
Le Conseil municipal de Sacé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

De désigner **Adeline GRIGNON** en tant que déléguée élue et Sonia LIBERT en tant que déléguée agent pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS).

➤ **DÉLIB-2026-21 : Désignation du correspondant sécurité routière**

Le Conseil municipal de Sacé,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative qui définit le rôle du correspondant défense dans une volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense, et de développer le lien armée-Nation grâce à des actions de proximité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

De désigner **Antoine VALPRÉMIT** en tant que correspondant sécurité routière.

➤ **DÉLIB-2026-22 : Renouvellement adhésion à Polleniz**

1- Exposé des motifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est adhérente à Polleniz depuis plusieurs années. Il rappelle les tarifs de cette adhésion :

Année de cotisation	Tarif en TTC
2026	125.10€
2025	117.58€
2024	113.84€

Et il demande au Conseil municipal de délibérer sur le renouvellement de cette adhésion.

2- Délibération

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Antoine VALPRÉMIT,

Le Conseil municipal de Sacé,

Vu la délibération 2026-16 du 21/03/2026, portant sur les délégations de pouvoir au maire par le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00
--

- De renouveler l'adhésion à Polleniz pour l'année 2026

- D'autoriser le maire à mandater cette cotisation de service extérieurs sur le budget de la commune.

➤ DÉLIB-2026-23 : Vote subventions 2026 imprévues - Synergies

1- Exposé des motifs

Monsieur le Maire explique qu'au dernier Conseil Municipal, celui-ci a décidé de prévoir la somme de 252€ aux « subventions imprévues » (*Délibération n°2026-06*). Une demande est arrivée depuis :

- Demande de Synergies

Il propose au Conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

2- Délibération

Le Conseil municipal de Sacé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00
--

- **De verser** une subvention aux organismes ci-dessous :

- ✓ Synergies 50,00 €
- ✓ Subventions imprévues 202.00 €

- **D'autoriser** le maire à mandater cette subvention au budget de la commune .

- **Représentant pour le SPANC** (*Service public d'assainissement non collectif*) de Mayenne Communauté : Le conseil a désigné Loïc FULBERT.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Point reporté car en attente d'une nouvelle circulaire de la Préfecture sur ce sujet
- **Correspondant incendie et secours** : La désignation est notifiée par un arrêté et non une délibération. Le Conseil propose Céline MATHIEU.
- **Préparation d'une nouvelle journée citoyenne** : Date arrêtée le samedi 30 mai.
Programme : nettoyage du cimetière, démontage de jeux en bois, ...
- **Clôture de la séance par le Président de séance (le Maire, Antoine VALPRÉMIT), à 23h00.**
- **Prochain Conseil municipal prévu le 23/06/2026 20h30.**

Signature de la Secrétaire de séance

Marion MOISY



Signature du Président de Séance

Antoine VALPRÉMIT

